

Je pourrais commenter toute cette liste, mais je m'arrête à la situation qui existe à Toronto. S'il faut en croire ce rapport, 72 usines, à Toronto, fonctionnent de façon intermittente. Il s'agit d'usines où l'on produit des denrées essentielles, des denrées qui contribuent au maintien du niveau de vie des Canadiens. La plupart des employés de ces usines ne se sont pas inscrits, me dit-on, en vue de toucher l'assurance-chômage; pourtant, voici deux semaines, le bureau de Toronto avait enregistré 2,200 chômeurs.

À la fin d'octobre, les bureaux de Toronto étaient saisis de plus de 10,000 demandes actives de prestations. Si le rythme auquel les sans-travail s'inscrivent dans les bureaux de l'Ontario se maintient, il y aura à Toronto, avant l'hiver, 20,000 chômeurs, soit 6 p. 100 des effectifs ouvriers. Or les administrateurs de l'assurance-chômage affirment que la situation est grave dès que la proportion dépasse 3 p. 100. Déjà, à Toronto, plus de 4 p. 100 de l'ensemble de la main-d'œuvre est officiellement sans travail. Lundi dernier, avant 8h. du matin, 400 sans-travail faisaient la queue à 174 avenue Spadina. La situation est déjà plus grave,—je l'ai déjà dit,—qu'elle n'était au milieu de l'hiver de 1950. Nous n'en sommes pourtant pas aux périodes de l'année où le nombre des chômeurs est normalement élevé.

Voici quelques chiffres sur la situation générale en Ontario. Ils donnent une idée de la situation. La semaine dernière, 2,117 ouvriers spécialisés cherchaient un emploi: il n'y avait que 499 vacances, soit quatre ou cinq candidats par vacance. On comptait 1,708 journaliers en quête d'emploi: 300 positions seulement étaient ouvertes, soit plus de cinq journaliers en chômage par poste libre. Comparativement à l'an dernier, 4,245 femmes de plus étaient à la recherche d'emplois; pourtant, on en offrait 1,500 de moins qu'à la période correspondante. Pour chaque emploi de bureau, il y avait six candidates; pour chaque emploi de vendeuse de magasin, on comptait quatre inscriptions. Dix fois plus de femmes cherchaient un emploi dans une usine qu'il n'y avait de vacances.

Le même rapport indique que, la semaine dernière, il y avait dans la ville d'Hamilton à elle seule 2,400 femmes qui touchaient la prestation d'assurance-chômage. C'est là le chiffre le plus élevé jamais observé en cet endroit.

Ce sont des faits qu'il convient de signaler car, à mon avis, il est grand temps que le Gouvernement songe à remanier son programme de lutte contre l'inflation. Se fût-il délibérément préparé à faire face à une crise économique qu'il n'aurait pu faire mieux. Comme conséquence directe du programme

fiscal du Gouvernement, des restrictions au crédit et de diverses autres mesures, une situation se dessine qui peut fort bien marquer la fin de l'inflation et le fléchissement des prix mais, grand Dieu, quelle rançon nous devons payer! Qui peut dire que la guérison obtenue de cette manière vaudra beaucoup mieux que la maladie que le Gouvernement cherche à enrayer?

Une voix: A quelle heure ouvre-t-on les bureaux de scrutin demain?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je dois dire au député que son temps de parole est expiré. Il peut poursuivre ses remarques si la Chambre y consent.

Des voix: Continuez!

M. Noseworthy: Je termine en disant que cette politique ne peut que mener au chômage et à l'effondrement économique. Elle ne peut qu'abaisser sensiblement le niveau d'existence des Canadiens. C'est peut-être ce que veut le Gouvernement; c'est peut-être à cela qu'il tend.

M. Sinnott: J'invoque le Règlement.

M. Noseworthy: Merci, monsieur l'Orateur.

M. Sinnott: Le président a fait observer à l'honorable député qu'il avait dépassé son temps de parole. Il n'a pas obtenu le consentement unanime de la Chambre et cependant il continue son discours.

M. Coldwell: Il a maintenant fini.

M. Noseworthy: L'honorable député a maintenant la parole. J'ai fini.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Je ne ferai pas, comme l'honorable préopinant, un exposé du chômage. La Chambre est saisie de faits qui méritent un sérieux examen. Ils appellent certes une réponse du Gouvernement. Je veux parler d'abord du sous-amendement de l'honorable député d'Acadia (M. Quelch), et ensuite saisir la Chambre de certains problèmes qui intéressent surtout les agriculteurs de l'Ouest. Le sous-amendement est ainsi conçu:

"Nous déplorons, en outre, que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas dédommagé les bénéficiaires de l'allocation aux anciens combattants de la hausse du coût de la vie, par une majoration appropriée de l'allocation."

À mon avis, le sous-amendement à l'étude mérite un sérieux examen de la part de tous les membres de la Chambre, parce qu'il fait écho aux demandes de nombreux milliers d'ex-militaires, hommes et femmes, qui touchent aujourd'hui une allocation insuffisante d'anciens combattants. Je ne puis comprendre, monsieur l'Orateur, qu'on hésite ou qu'on songe à atermoyer à cet égard. On a mis un